



35580

**Commune de Baulon**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**Réunion du 16 juin 2023**

Envoyé en préfecture le 17/06/2023  
Reçu en préfecture le 17/06/2023  
Affiché le **17 JUIN 2023**  
ID : 035-213500168-20230617-2023\_060\_06-DE

Le seize juin deux-mille-vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf juin deux-mille-vingt-trois, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : MM. VERON Christophe, VIRONDEAU Fabien, Mme BONNY Michelle (arrivée à 20h24), M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme LEROY Marie-Françoise, M. HARDY Patrick, Mme PIERSON Nelly, M. de PIOGER Marc (arrivé à 19h37), MM. HAMON Ludovic, BICHET Guillaume, GEORGEAULT Xavier, Mmes GRIMAUTL Séverine, LANÇON Gentiane, GODARD Carole, M. TOURNEUR François

Absents excusés : M. GAUTIER donne pouvoir à M. VIRONDEAU, Mme SAËZ donne pouvoir à M. VERON

Absentes : Mmes PIERROT et LORGEUX

M. HARDY est désigné secrétaire de séance

**2023-060-06 – REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX – 2023**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

**Salle polyvalente :**

	Petite Salle Capacité : 80 personnes sans cuisine			Grande Salle : 280 personnes la Petite Salle est incluse dans la Grande Salle sans cuisine			Petite salle + Cuisine			Grande salle + cuisine		
	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Journée (8h - 18h)	125 €		51 €	180 €	201 €	73 €	245 €		99 €	300 €	344 €	122 €
Soirée (14h - 4h)	125 €		51 €	180 €	201 €	73 €	245 €		99 €	300 €	344 €	122 €
Journée + soirée (8h - 4h)	159 €		73 €	253 €	297 €	110 €	316 €		143 €	413 €	490 €	180 €
Vendredi 18h- Dimanche 4h	174 €		84 €	274 €	306 €	128 €	328 €		146 €	435 €	506 €	191 €
Week-end (samedi 14h - dimanche 18h)	205 €		89 €	335 €	372 €	134 €	398 €		151 €	530 €	592 €	214 €
Week-end (samedi 8h -lundi 4h)	240 €		98 €	409 €	484 €	143 €	478 €		194 €	646 €	764 €	242 €
Week-end (vendredi 18h - lundi 4h)	274 €		120 €	467 €	554 €	181 €	515 €		218 €	706 €	818 €	277 €
Réveillon (de 12h à 12h)	Tarif unique		Particuliers : 698 € Professionnels : 1 399 €									
Vin d'honneur - inhumation	Tarif unique		37 €									
Vin d'honneur durée max : 3h	Tarif unique		98 €									

*NB : une caution de 150,00€ sera demandée aux locataires « particuliers » pour le ménage des locaux. Cette mesure sera inscrite dans le règlement de location de la salle polyvalente.*

**Location de la salle polyvalente aux associations communales :**

Chaque association de la commune bénéficie de la gratuité de la salle en semaine, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés.

Les samedis, dimanches et jours fériés, la salle leur est louée au tarif « associations », dans la limite de 5 locations par année scolaire. Au-delà, la salle peut leur être louée, mais au tarif « associations » multiplié par 2 (200%).

*NB : en cas de location le week-end (forfait 2 jours ou 3 jours) incluant le vendredi soir, la location est payante dès la 1<sup>ère</sup> location.*

Une fois par année scolaire, à une date librement déterminée en accord avec la mairie, les associations pourront bénéficier d'un tarif payant « associations » divisé par 2 (50%) – location incluse dans les 5 locations payantes par an.

Enfin, Les associations pourront une fois par année scolaire, louer la salle polyvalente à titre gratuit un samedi, un dimanche ou un jour férié, pour :

- Leur assemblée générale ;
- Lors d'une répétition générale (théâtre, danse...) sans entrées payantes ;
- Pour l'organisation d'une cérémonie officielle.

*NB : une caution de 500,00€ sera demandée aux associations communales qui emprunteront le matériel de sonorisation/vidéo de la salle.*

**Salle de la Noë :**

- 50€ le week-end (DCM du 19 février 2021)
- 40€ mensuels pour une occupation hebdomadaire d'une demi-journée (DCM du 26 mars 2021)
- 50€ mensuels pour une occupation hebdomadaire (DCM du 18 mars 2022)

*NB : la location de la salle de la Noë est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Des travaux de remise en état du sol sont en cours.*

Autres tarifs :

TARIFS MEDIATHEQUE		TARIFS CIMETIERE	
Inscription 2 adultes	10,00 €	Concessions	
Inscription 1 adulte	6,00 €	30 ans	298,00 €
Moins de 18 ans / étudiants / bénéficiaires des minimas	gratuité	15 ans	149,00 €
Bénévoles (médiathèque et ludothèque)/écoles/asso. /services péri/extrascolaires / assistantes maternelles	gratuité	Taxes funéraires	
Accès internet	gratuité	1 profondeur	130,00 €
Impression A4 N&B	0,35 €	2 profondeurs	146,00 €
Remplacement carte de lecteur	2,00 €	Exhumation cercueil entier	119,00 €
Remboursement de documents non rendus, perdus ou ou détériorés		Exhumation cercueil détruit	71,00 €
Livre de poche	10,00 €	Inhumation	60,00 €
Revue	7,00 €	Columbarium	
Livre broché	22,00 €	30 ans	1 519,00 €
Disque compact	18,00 €	15 ans	761,00 €
Coffret disques compacts	36,00 €	Dispersion de cendres	109,00 €
DVD	18,00 €	Ouverture / fermeture case	54,00 €
Beau livre, livre d'art	50,00 €		
Désherbage de livres, CD et revues		TARIFS PHOTOCOPIES	
Livre adulte et CD	1,00 €	Tarifs particuliers	
Livre enfant et revue	0,50 €	A4	0,35 €
Festival Marmaille		A3	0,70 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2023

Reçu en préfecture le 17/06/2023

Affiché le **17 JUIN 2023**

ID : 035-213500168-20230617-2023\_060\_06-DE

Adultes / enfants	6,00 €	Tarifs associations	
Programmateurs	4,00 €	A4	0,20 €
<b>TARIFS ESPACE JEUNES</b>		A3	0,40 €
Adhésion annuelle par jeune	10,00 €	<b>DROITS DE PLACE</b>	
Moyenne sortie ou activité spécifique sur place	6,00 €	Commerçants ambulants	
<i>Allocataire CAF ou MSA :</i>	4,00 €	Vente hebdomadaire (/mois) – facturation trimestrielle	6,00 €
Activité avec prestataire ou grande sortie	11,00 €	Vente occasionnelle (/jour)	11,40 €
<i>Allocataire CAF ou MSA :</i>	9,00 €	Manèges	
Sortie exceptionnelle avec bus	16,00 €	Forfait journalier	54,00 €
<i>Allocataire CAF ou MSA :</i>	14,00 €	Branchement électrique (/jour)	5,20 €
<b>TARIFS INSERTION BULLETIN</b>		Cirques ou manifestations sous chapiteau	
1/8 page pour 1 bulletin	41,00 €	Forfait minimum 2 jours (jours d'installation et de démontage compris)	16,60 €
<b>TARIFS ESPACES VERTS</b>		Jour supplémentaire	5,70 €
Terre végétale (le m <sup>3</sup> )	5,20 €	Branchement électrique (/jour)	5,20 €
Une remorque (PTAC < 750kg)	3,10 €	Dépôt de caution	200,00 €

## CANTINE ET GARDERIE

### Garderie :

TARIFICATION horaires	TARIFS
07H00 – 08H20	1,73€
16H30 – 18H00	1,73€
Au-delà de 18h00 application d'une majoration de 0.26€ par quart d'heure :	
16h30 – 18h15	1,99€
16h30 – 18h30	2,25€
16h30 – 18h45	2,51€
16h30 – 19h00	2,77€
Retour de l'étude surveillée (assurée par l'école privée) 17h35 - 18h00	0,47€
Pour toute fréquentation hors délai au-delà de 19h00	10,50€/famille

### Cantine :

TARIFICATION	
Repas enfant	4,30€
Repas majoré	4,95€
Repas adulte	6,17€
Repas agent communal	4,10€
Couvert pour repas allergique	0,55€

Concernant les tarifs de la cantine, ils sont augmenté de 0,45€/repas compte tenu de l'augmentation du prix du repas facturé par Lassy à la commune de Baulon dans le cadre de la convention de livraison de repas scolaire, passant de 3,40€ à 4,10€, soit +0,70€.

L'impact de cette augmentation de prix de 0,70€ est donc pris en charge pour partie par les familles et par la commune. L'impact financier pour la commune est estimé à 6 000€/an.

M. GEORGEAULT déplore que les familles soient encore pénalisées par une augmentation significative du prix du repas de 0,45€, alors qu'elles subissent déjà la forte inflation sur le prix des denrées alimentaires au quotidien. Il lui aurait paru plus logique d'augmenter le prix des locations de la salle polyvalente. M.

Envoyé en préfecture le 17/06/2023

Reçu en préfecture le 17/06/2023

Affiché le **17 JUIN 2023**

ID : 035-213500168-20230617-2023\_060\_06-DE

VIRONDEAU lui répond que les prix de salle polyvalente ont été augmentés de manière importante l'an dernier afin de tenir compte de l'inflation.

Il est répondu à M. HARDY qu'il sera demandé à la mairie de Lassy d'envisager la baisse du prix du repas si l'impact de l'inflation est réduit.

Mme GRIMAULT \_ membre de la commission des affaires scolaires \_ précise que la commission a décidé d'analyser l'impact de l'augmentation du prix du repas en fin d'année, afin d'envisager si possible de revoir le prix à la baisse.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la modification tarifaire telle que présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à appliquer les mesures présentées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**Votants : 16**

Pour : 15      Contre : 1 (M. GEORGEAULT)      Abstention : 0

*Affaire inscrite à l'ordre du jour,*

*Pour extrait conforme,*

**Le Maire,**

**Christophe VERON**

